



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 10 novembre 2025 à 19:00 heures au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

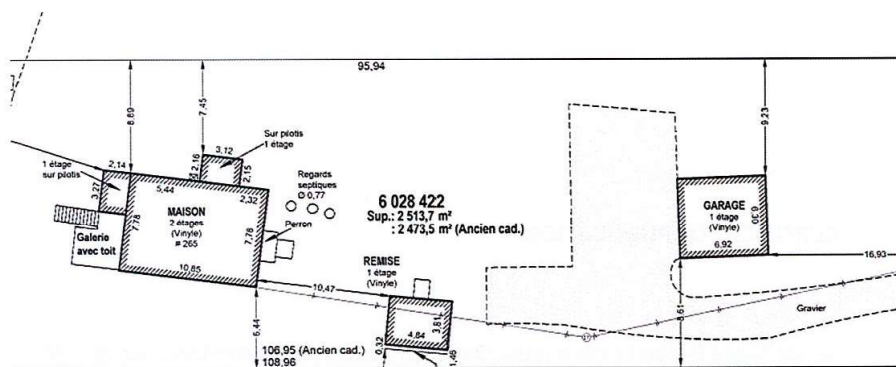
Claude Samson
265, chemin des Deux-Lacs
Lantier, J0T 1V0
4818-61-0877-0-000-0000
Lot : 6 028 675 du Cadastre du Québec
Zone: 4V

Nature et effets

Implantation d'un garage en cour avant (paragraphe 5 de l'article 7.7.1 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

Implantation d'un garage en cour avant, directement devant la façade du bâtiment principal



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 10 novembre 2025 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 23 octobre de l'an deux mille vingt-cinq.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier